

### Réunion du 2 novembre 2017

#### P.V. n° 8

**Présents** : MM. GUIGUEN – CHARBONNIER – GIRAUD – DEL MOLINO – RENAUT.

**Excusés** : MM. GUIGNARD – PERRIN – BOESSO - SUAREZ.

**Administratifs** : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

\*\*\*\*\*

### COUPE DE FRANCE

#### **6<sup>ème</sup> Tour :**

La Commission homologue les résultats des 12 matches de ce tour et félicite les 14 clubs qualifiés (les 12 qualifiés du 6<sup>ème</sup> tour + les Girondins de Bordeaux et les Chamois Niortais F.C.) pour la suite de la compétition gérée par la F.F.F. :

- Girondins de Bordeaux (L1 – 33)
- Chamois Niortais F.C. (L2 -79)
  
- Bergerac Périgord F.C. (N2 - 24)
- Stade Bordelais A.S.P.T.T. (N2 - 33)
- Limoges Football Club (N2 - 87)
- Angoulême Charente F.C. (N3 - 16)
- F.C.E. Mérignac Arlac (N3 – 33)
- Aviron Bayonnais (N3 – 64)
- F.C. Bressuire (N3 - 79)
- C.S. Feytiat (N3 - 87)
- La Brède F.C. (R1 - 33)
- Langon F.C. (R1 - 33)
- Stade Ygossais (R3 - 40)
- F.C. Pays Argentonais (D1 - 79).

### COUPE NOUVELLE-AQUITAINE

#### **6<sup>ème</sup> Tour :**

La Commission homologue les résultats des 58 matches de ce tour avec le dossier suivant :

Match n° 20091903 – E.S. Montoise / St-Paul Sports du 21/10/2017

Courriel de l'E.S. Montoise du 19/10/2017 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Montoise** et dit St-Paul Sports qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de **362 euros** pour forfait à l'E.S. Montoise (**la moitié à reverser au club adverse**).

### **Calendrier du 7<sup>ème</sup> tour :**

**36** matches avec **58** vainqueurs du 6<sup>ème</sup> tour + **14** entrants.

La Commission procède à la constitution de **4** groupes géographiques puis le tirage est effectué dans la salle du Comité à Puymoyen (33).

Vous pourrez retrouver toutes les photos sur le site de la LFNA ainsi que sur sa page Facebook.

**Précision** : c'est le club visiteur qui doit changer de maillots en cas de couleurs identiques.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **DIMANCHE 12 NOVEMBRE 2017 à 15h00** ou le **SAMEDI 11 NOVEMBRE 2017 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongations**).

**Les arbitres centraux seront désignés par la C.R. Arbitrage et les assistants par les C.D.A. des clubs recevants.** Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

**FORFAIT RECETTE PART LFNA : 30,00 € (débités sur le compte du club)**

**Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.**

Jusqu'aux 1/8<sup>èmes</sup> de Finale inclus, les frais d'arbitrage et de délégation restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**). Si la recette de la rencontre est supérieure à 50 €, la répartition s'effectue de manière égale entre les clubs (50%). Dans le cas où la recette est inférieure à 50 €, le club recevant la garde en totalité.

### **ACCES AUX MATCHES**

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

### **TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES**

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

**ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REMPACANTS s'applique.**

## COUPE DE FRANCE FEMININE

### 2<sup>ème</sup> Tour :

La Commission homologue les résultats des 12 matches de ce tour.

### Calendrier du 3<sup>ème</sup> tour (dernier tour régional) :

6 matches avec 12 vainqueurs du 2<sup>ème</sup> tour.

La Commission procède à la constitution de 2 groupes géographiques puis le tirage est effectué dans la salle du Comité à Puymoyen (33).

Vous pourrez retrouver toutes les photos sur le site de la LFNA ainsi que sur sa page Facebook.

Les rencontres se dérouleront le **Dimanche 19 Novembre 2017 à 14h30**.

La durée du match est de 1 H 30 en deux mi-temps de 45 minutes, il n'y a pas de prolongation. Il sera fait application de l'épreuve des coups de pied au but si les équipes sont à égalité à la fin de la rencontre.

**Les arbitres centraux seront désignés par la C.R. Arbitrage et les arbitres-assistants par les C.D.A. des clubs recevants.**

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

Les frais des officiels restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**).

**Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.**

### ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

### TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

### **ATTENTION !!!**

**- LA REGLE DES REMPLACEES-REMPACANTES S'APPLIQUE.**

### COUPE FEMININE NOUVELLE-AQUITAINE

#### 2<sup>ème</sup> Tour :

La Commission homologue les résultats des 15 matches de ce tour avec le dossier suivant :

Match n° 20091840 – C.S. Bussac-Forêt / Prigonrieux F.C. du 29/10/2017

Courriel de Prigonrieux F.C. du 28/10/2017 à 17h04 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Prigonrieux F.C.** et dit le C.S. Bussac-Forêt qualifié pour la suite de la compétition.

Amende de 51 euros pour forfait à Prigonrieux F.C.

#### Calendrier du 3<sup>ème</sup> tour :

**14** matches avec **15** vainqueurs du 2<sup>ème</sup> tour + **13** entrants.

La Commission procède à la constitution de **4** groupes géographiques puis le tirage est effectué dans la salle du Comité à Puymoyen (33).

Vous pourrez retrouver toutes les photos sur le site de la LFNA ainsi que sur sa page Facebook.

Les rencontres se dérouleront le **Dimanche 19 Novembre 2017 à 14h30**.

La durée du match est de 1 H 30 en deux mi-temps de 45 minutes, Il n'y a pas de prolongation. Il sera fait application de l'épreuve des coups de pied au but si les équipes sont à égalité à la fin de la rencontre.

**Les arbitres et les arbitres-assistants seront désignés par les C.D.A des clubs recevants.**

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

Les frais des officiels restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**).

**Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.**

#### ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

#### TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

**ATTENTION !!! LA REGLE DES REMPLACEES-REEMPLACANTES S'APPLIQUE.**

**CHAMPIONNATS**

**CHAMPIONNAT FEMININ U14-U17 A 8 - SECTEUR SUD**

Match n° **19991361** – Poule B – Bergerac Périgord F.C. (2) / F.C. Pays Beaumontois du 28/10/2017

Courriel de Bergerac Périgord F.C. du 27/10/2017 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Bergerac Périgord F.C. (2)**.

Compte-tenu des éléments au dossier, la commission décide de ne pas appliquer d'amende pour forfait.

**Prochaine réunion** : sur convocation.

Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**